

Capsule jurilinguistique

Un mandat chargé de sens

Au Canada, les membres de conseils d'administration, de comités et de groupes de travail se servent souvent des mots *terme* et *termes de référence* dans des sens calqués sur ceux des mots anglais *term* et *terms of reference*. On entend, par exemple, qu'untel a été élu pour un *terme* de cinq ans ou que le comité a établi ses *termes de référence*. Or, en français, c'est plutôt le mot **mandat** qui est de mise dans ces deux contextes. Voyons pourquoi.

En droit parlementaire et dans le domaine politique, on utilise le mot **mandat** pour évoquer soit la charge publique, la fonction confiée à quelqu'un, soit la durée de cette charge ou de cette fonction. En anglais, cette première notion se rend par le mot *mandate* et la seconde, par les mots *mandate* ou *term*. Rappelons que le mot français *terme* ne convient pas dans ce contexte, car il viserait la fin de la période du mandat plutôt que sa durée*.

Le mot **mandat** s'emploie aussi dans la langue courante pour désigner les attributions, les tâches ou les responsabilités qu'une personne confie à une autre afin qu'elle les remplisse en son nom. C'est ce sens qui s'applique lorsqu'il est question des attributions d'un conseil d'administration ou d'un comité de travail.

Dans ce contexte, les locuteurs anglophones se servent souvent de l'expression *terms of reference* qui, strictement parlant, vise les questions renvoyées ou soumises pour étude à une personne ou à un groupe dans le but d'obtenir une décision, des recommandations ou un rapport. Elle désigne aussi le cadre qui délimite les pouvoirs confiés à la personne ou au groupe en question. Dans la langue courante, c'est donc par extension que *terms of reference* a pris le sens de **mandat** ou d'attributions relevant d'un conseil d'administration ou d'un groupe de travail. Ainsi, lorsque *terms of reference* est employé dans ce sens élargi, il convient en français d'utiliser les équivalents **mandat, attributions** ou **compétence**.

Remerciements

L'Université de Saint-Boniface remercie Justice Canada de son appui financier à la préparation de ce juricourriel.